

Sécurité - Santé - Hygiène - Environnement

F2 - Appliquer les prescriptions relatives à la manutention des produits

| | |
|-----------------------------------|--|
| Public cible | Parcours AFP (art.32), encadrement services exploitation |
| Prérequis | Connaissance des techniques de base du métier Avoir suivi les modules B1 parcours art.32 |
| Durée | 1/2 journée |
| Horaires | 4 heures |
| Objectifs | Identifier les risques liés à la manipulation, au stockage, au transport et au reconditionnement des produits chimiques dans les opérations de nettoyage couramment utilisées. |
| Validation de la formation | Une attestation de suivi de module sera délivrée par l'Ecole Genevoise de la Propreté aux personnes ayant suivi la totalité de la formation. |
| Contenu du module | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesures de sécurité liées à l'utilisation des produits chimiques ➤ Responsabilité lors de la manipulation ➤ Entreposage des produits chimiques ➤ Etiquetage, emballage et fiches de données de sécurité ➤ Symboles de sécurité et nouvel étiquetage des produits chimiques SGH ➤ Elimination et protection de l'environnement |
| Méthodes pédagogiques | Approche théorique, mise en situation professionnelle et retours d'expériences. Méthode pédagogique active et participative. |
| Inscription | Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY ▪ Par email : info@ecoledelaproprete.ch ▪ Sur internet : https://ecoledelaproprete.ch (12 participants maximum) |